

Commune de NANTERRE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

(servitudes relatives à la sécurité publique)
(PM1-PM2-PM3)

PLAN 3/3 ou n°2c

échelle : 1/6000e
(1cm = 60 m)

PLU approuvé par le conseil municipal du 15 décembre 2015
et mis en compatibilité le 27 juin 2023

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(novembre 2017)

PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Zone A : zone à forts aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue

Marge de recul de 30 mètres au maximum à partir de la crête de la berge

Zone C : zone urbaine dense

Zone hors submersion
(Règles spécifiques de construction applicables)
(Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel est situé l'îlot)

Limite de la zone inondable et des casiers

28.20 Hauteur d'eau des casiers en NGF normal (retenue normal du Bief de Bougival : 23,56 m NGF normal)

Risque mouvement de terrain

Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières

PM2 - TERRAINS POLLUÉS PAR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION

Périmètre délimité autour d'une installation classée pour la protection de l'environnement

PM3 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Périmètre d'exposition aux risques

Zone bleu clair d'autorisation sous réserves BI et BII

Zone bleu foncé d'autorisation limitée BI et BII

Zone rouge clair d'interdiction r

Zone rouge foncé d'interdiction stricte R

Secteur de délaissement possible

